



EXAGROUPE

ASSOCIATION LA LIGUE HAVRAISE POUR L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Siège social : 75-79 RUE EMILE ZOLA
76600 LE HAVRE

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions réglementées

32, rue Pierre Brossolette B.P. 41107
76063 Le Havre cedex
Tél. 02 32 74 91 70
Fax 02 35 22 64 72

www.exagroupe.com



EXA AUDIT

Société à responsabilité limitée de Commissariat aux comptes
(Compagnie Régionale de Rouen) au capital de 10 000 euros
RCS Le Havre 451 398 705 - Siret 451 398 705 00033
APE 6920 Z - N° TVA Intracommunautaire FR 79 451 398 705
IBAN FR 76 1830 6000 6511 8299 7940 017 - SWIFT AGRIFRPP 883



EXAGROUPE

ASSOCIATION LA LIGUE HAVRAISE POUR L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

**Siège social : 75-79 RUE EMILE ZOLA
76600 LE HAVRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 Décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



EXA AUDIT

Société à responsabilité limitée de Commissariat aux comptes
(Compagnie Régionale de Rouen) au capital de 10 000 euros
RCS Le Havre 451 398 705 - Siret 451 398 705 00033
APE 6920 Z - N° TVA Intracommunautaire FR 79 451 398 705
IBAN FR 76 1830 6000 6511 8299 7940 017 - SWIFT AGRIFRPP 883

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les données significatives de vos comptes annuels sont :

- Les immobilisations ;
- La trésorerie ;
- Les fonds propres ;
- Les ressources (subventions, dotations globales, CPOM, produits de tarification, prestations de services) ;
- Les frais de personnel.

Sur ces postes, nos travaux ont consisté à mettre en œuvre les diligences permettant de nous assurer de leur existence, de leur exactitude, de leur exhaustivité et de leur correcte valorisation.

Par ailleurs, la note 4.1 « Tableaux des retraitements entre résultat comptable et résultat budgétaire » de l'annexe expose les retraitements opérés expliquant le passage des résultats administratifs s'élevant à 147 463.47 € au résultat de l'exercice des comptes annuels s'élevant à - 41 082.84 €.

Le paragraphe « Créances » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des créances clients.

Le paragraphe « Provisions réglementées » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des provisions.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les informations sur lesquelles se fondent ces données et à vérifier que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

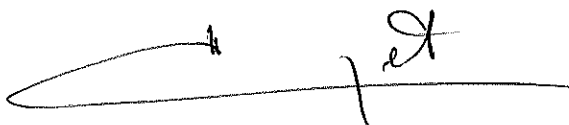
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Le Havre, le 13/06/2018

Le Commissaire aux comptes

EXA AUDIT, représenté par
Jean-Paul LAUZET

A handwritten signature in dark ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop on the left and a stylized 'J' or 'L' on the right.

1 Bilan au 31 décembre 2017

1.1 Bilan actif

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) ACTIF				
Dossier : CGENE - Conso générale - Périodes de : 01/2017 à 12/2017				
Libellé	Montant brut 2017	Amort. et prov. 2017	Montant net 2017	Montant net 2016
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	2 426,22	2 426,23	-0,01	-0,01
Autres immobilisations incorporelles	346 662,25	118 378,33	228 283,92	91 746,41
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	2 152 431,52	370 141,18	1 782 290,34	1 789 818,54
Constructions	34 675 836,86	14 630 428,23	20 045 408,63	21 444 740,75
Installations techniques, matériels et outillage	3 068 926,11	2 199 584,21	869 341,90	866 093,97
Autres immobilisations corporelles	4 674 135,64	3 731 476,19	942 659,45	961 647,03
Immobilisations corporelles en cours	44 408,73		44 408,73	207 142,05
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	964 885,25		964 885,25	964 885,25
Autres titres immobilisés	41,00		41,00	41,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	148 804,95		148 804,95	119 359,77
TOTAL I	46 078 558,53	21 052 434,37	25 026 124,16	26 445 474,76
Comptes de liaison (1)	7 402,46		7 402,46	
TOTAL II	7 402,46	0,00	7 402,46	0,00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	38 187,78		38 187,78	42 072,19
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 714,49		6 714,49	8 623,68
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	2 272 467,45	14 531,03	2 257 936,42	3 487 625,41
Autres créances	1 244 425,11	221 814,17	1 022 610,94	698 670,16
Valeurs mobilières de placement	7 508 425,39		7 508 425,39	6 456 208,39
Disponibilités	10 676 537,59		10 676 537,59	9 962 077,95
Charges constatées d'avance	48 610,69		48 610,69	82 910,98
TOTAL III	21 795 368,50	236 345,20	21 559 023,30	20 738 188,76
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	67 881 329,49	21 288 779,57	46 592 549,92	47 183 663,52
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.				

VISA POUR IDENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

1.2 Bilan passif

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) PASSIF
Dossier : CGENE - Conso générale - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

Libellé	Montant net 2017	Montant net 2016
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 721 238,96	10 801 426,24
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	481 253,37	481 253,37
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	4 009 828,00	3 796 696,56
Réserves de compensation	1 858 631,14	1 815 339,45
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	586 516,11	586 516,11
Autres réserves	556 878,94	507 773,06
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	4 921 586,71	5 178 485,73
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-713 615,12	-713 615,12
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	2 817 712,36	2 367 389,35
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-127 347,59	-107 841,17
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-41 082,74	550 605,75
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	767 854,55	830 181,89
Provisions réglementées :	3 573 455,02	3 669 409,11
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	975 807,69	975 807,69
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	1 621 042,78	1 716 996,87
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	976 604,55	976 604,55
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	29 412 909,71	29 763 620,33
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques	55 200,00	255 921,31
Provisions pour charges	2 354 740,84	2 174 303,36
Fonds dédiés	342 691,17	260 125,77
TOTAL III	2 752 632,01	2 690 350,44
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	9 497 479,10	9 475 584,13
Emprunts et dettes financières divers (3)	33 722,07	37 503,03
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	2 540,16	2 534,55
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	1 139 795,88	1 162 660,28
Dettes sociales et fiscales	3 536 308,90	3 415 358,49
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 950,00	1 950,00
Autres dettes (5)	214 012,09	624 223,33
Produits constatés d'avance	1 200,00	9 878,94
TOTAL IV	14 427 008,20	14 729 692,75
Ecart de conversion (passif)	TOTAL V	
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	46 592 549,92	47 183 663,52
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

VISA POUR IDENTIFICATION
COMMISSAIRE AUX COMPTES
0000002

2 Compte de résultat pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

Compte de résultat en liste M22 (résultat non affecté)
Dossier : CGENE - Conso générale - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

PRODUITS ET CHARGES	Exercice 2017	Exercice 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
- prestations de services	2 815 732,80	2 606 145,42
- divers	699 818,04	722 384,95
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	24 753 337,32	24 490 086,53
Subventions d'exploitations et participations	1 108 398,00	945 768,01
Reprises sur amortissements et provisions	409 454,94	282 701,58
Transferts de charges	383 278,29	35 671,82
Autres produits	3 502 753,76	3 786 261,51
TOTAL I	33 672 773,15	32 869 019,82
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	98,89	
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures	145 766,97	130 543,97
Variation de stock	3 884,41	13 689,60
Achats d'autres approvisionnements	1 627,05	
Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	1 390 604,17	1 321 265,97
Services extérieurs et autres	4 948 952,09	4 447 986,16
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	1 187 671,08	1 550 014,73
- autres	191 932,04	168 629,59
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	16 878 371,90	16 021 783,84
- charges sociales	6 603 408,05	6 349 302,10
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	2 123 185,50	2 049 506,17
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant		1 655,52
- pour risques et charges d'exploitation	293 217,02	609 057,89
Autres charges	56 659,09	43 385,13
TOTAL II	33 825 378,26	32 706 820,67
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-152 605,11	162 199,15
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Bénéfice ou perte transférée III		
Perte ou bénéfice transféré IV		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières	38 008,93	5 013,28
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	28 408,80	67 284,68
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	13 533,51	121 046,60
Comptes en dehors du plan comptable officiel pour les Produits Financiers (à analyser)		
TOTAL V	79 950,24	193 344,56

VISA POUR IDENTIFICATION
COMMISSAIRE AUX COMPTES

CHARGES FINANCIERES	Exercice 2017	Exercice 2016
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	239 932,94	268 841,65
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Comptes en dehors du plan comptable officiel pour les Charges Financières (à analyser)		
TOTAL VI	239 932,94	268 841,65
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-159 982,70	-75 497,09
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	-312 587,81	86 702,06
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	232 883,36	548 523,21
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	59 144,70	61 687,69
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		835,24
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	217 959,65	74 749,01
Transferts de charges		
TOTAL VII	509 987,71	685 795,15
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	29 139,68	60 247,27
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	8 222,26	41 959,97
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- dotations aux autres provisions réglementées		0,09
Engagements à réaliser sur ressources affectées	189 435,70	105 184,13
TOTAL VIII	226 797,64	207 391,46
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	283 190,07	478 403,69
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	11 685,00	14 500,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	34 262 711,10	33 748 159,53
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	34 303 793,84	33 197 553,78
BENEFICE		550 605,75
PERTE	41 082,74	

3 ANNEXE

Annexe au bilan, avant répartition du résultat, de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont le total est de 46 592 549.92 € et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 41082.74 €
Les comptes annuels résultent du cumul des 28 sections comptables que compte l'Association LIGUE HAVRAISE.

(Les opérations réciproques ainsi que les comptes de liaison ont été neutralisés.)

Etablissements en Gestion propre

Déficit : -133 480.07 €

- Association
- EA Vauban Association

Département Travail protégé (Secteur Commercial)

Excédent : 277 839.81 €

- E.S.A.T Porte Océane et La Lézarde

Etablissements sous Gestion contrôlée

Déficit : -185 442.48 €

- Siège

- Maison d'Accueil Spécialisée
- Accueil de jour « le club »
- Maison d'Accueil Spécialisée Handicap Psychique
- Atelier de jour « Le Perrey/Salamandre »
- Foyers médicalisés Perrey / Salamandre
- Forfaits Soins Perrey / Salamandre
- SAMSAH (Conseil général et Ddass)
- SAVS
- Foyer Edmond Debraize

Pôle Adulte

- I.M.P l'Espérance
- Impro Renaissance
- Sessad
- A.A.P. (Arbre A Papillons)
- E.E.A.P Les Myosotis
- Offre de répit

Pôle Enfance

- E.S.A.T. Porte Océane
- E.S.A.T. La Lézarde
- Cap Emploi
- EFELHIA

Pôle Travail

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

VISA POUR IDENTIFICATION
000005

COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements n° 99-01 et 99-03 du C.R.C. et de l'avis n° 2007-05 du C.N.C.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, ainsi que des règles de convergence entre comptes administratifs et comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1.1 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de chaque composant.

La date de départ de l'amortissement est fixée à la **date d'acquisition** et de mise en service de l'immobilisation.

Gros Œuvre	30 à 50 ans
Plomberie	10 à 50 ans
Electricité	15 à 25 ans
Menuiserie	15 à 35 ans
Agencements des constructions	5 à 25 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Autres	1 à 10 ans

3.1.2 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

NOM	SIREN	Quote Part Capital Détenu			Montant capitaux propres (hors résultat) 31/12/2017	Résultat 31/12/2017	Quote Part Capital Détenu			Valeur titre brut
		Capital	Nombre d'Action	Nominal			Capital	Nombre d'Action	Nominal	
SAS VAUBAN LH	809.641.236	504 380	50 438	10	537 813	8 760	100%	-	100%	504 380
SAS VAUBAN ENVIRONNEMENT	793.594.797	30 000	3 000	10	429 134	114 497		100%	100%	
SAS VAUBAN INDUSTRIE	509.557.237	474 380	47 438	10	947 413	85 242		100%	100%	
FOND DE DOTATION					452 140	-4 078				455 000

Echange de titres : Les titres détenus par l'association Ligue Havraise dans la SAS Vauban Environnement et dans la SAS Vauban Industrie ont été apportés en 2015 à la SAS Vauban LH. Un échange de titres est constaté pour 504 380€. Cet échange de titres ne génère aucune charge ni produit.

3.1.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.1.4 Provisions Réglementées

(détail des mouvements de l'exercice paragraphe 3.3.2)

Ce poste regroupe les provisions constituées conformément aux obligations spécifiques prévues par la réglementation budgétaire (CASF et instruction budgétaire et comptable M22) incluant :

- Différence de réalisation d'éléments d'actif : (contrepartie des produits financiers et plus-values de cession affectées en ressource de la section d'investissement).
- Renforcement de la couverture du besoin en fonds de roulement
- Renouvellement des immobilisations

3.1.5 Provisions pour risques et charges

(Détails des mouvements de l'exercice paragraphe 3.3.3)

Ce poste enregistre les provisions constituées en vue de faire face à des risques identifiés à la clôture de l'exercice.

Une commission paritaire a été instaurée afin de traiter les dossiers précontentieux en matière sociale. Cette dernière analyse les dossiers au cas par cas, les provisions nécessaires sont comptabilisées dès lors que le dossier a été traité et que le risque peut être chiffré de façon fiable. Sur 2017 aucune provision n'est constituée.

Par ailleurs, une provision dans le cadre de litiges prud'homaux en cours avec trois salariés est actualisée à hauteur des condamnations soit 36200 euros.

VISA POUR IDENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Une provision dans le cadre du sinistre de l'Esat Porte Océane est constituée à hauteur de 125 000 euros. Cette somme couvre les frais d'honoraires à l'exclusion de toutes dépenses de réhabilitation du local. En effet les expertises judiciaires en cours à la clôture des comptes ne permettent pas de chiffrer le montant des travaux ni les responsabilités éventuelles (voir fait marquant de l'exercice)

3.1.6 Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables au financeur

Les provisions de congés payés sont comptabilisées conformément au principe comptable selon l'avis du Conseil national de la comptabilité (CNC) n° 2007-05 du 4 mai 2007.

Les provisions d'indemnité de fin de carrière sont comptabilisées conformément au principe comptable selon l'article 335-1 du PCG et conformément à la recommandation de AMC 2013-02

3.1.7 Fonds dédiés

(détail des mouvements de l'exercice paragraphe 3.3.4)

Ce poste enregistre notamment les provisions constituées pour financer le passage aux 35 heures selon le mode de calcul instauré par les organismes financeurs.

Sur 2017, il enregistre une augmentation des provisions pour financer le PRAP à hauteur de 117202 euros issues des affectations de résultat de divers établissements financés par le conseil départemental et les reprises d'une partie de ces provisions ainsi que le solde des provisions constituées en 2015 à hauteur de 53 008 euros.

Il enregistre également la reprise de l'enveloppe pour la Démocratie sanitaire non utilisée et réclamée par l'ARS à hauteur de 35 000 euros, la constitution d'une provision pour le CLACT à hauteur de 12128 euros et d'une provision pour le coût salarial d'un moniteur éducateur sur l'IMP l'Esperance jusqu'en juin 2018 à hauteur de 32 482 euros.

Il enregistre également la reprise des provisions constituées pour l'utilisation de don à hauteur de 16 800 euros, les coûts futurs liés à l'utilisation des recettes de la taxe d'apprentissage à hauteur de 44 681 euros et leur utilisation à hauteur de 19 120 euros.

3.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.2.1 Legs

Se référer à l'Etat des legs paragraphe 3.3.9

3.2.2 Immobilisations en cours

Au 31 décembre 2017, les immobilisations en cours atteignent 45 609 euros.

-  Déploiement de l'Entreprise Ressource Planning pour 29 609 euros
-  Mise en place de la fibre 16 000 euros

VISA POUR IDENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES


Ligue havraise

3.2.3 EFELIHA : Subventions reçues

prestations ponctuelles spécifiques (PPS) handicap psychique et prestations spécifiques d'orientation professionnelle (PSOP)

Au titre de l'année 2017, EFELIHA a bénéficié de subventions d'un montant de 143 988 €, pour un total de charges de 134 723 € suite à la réponse à un appel d'offre AGEFIPH en juillet 2011 pour la délivrance de prestations ponctuelles spécifiques.

3.2.4 Le sinistre de l'Esat Porte Océane

Les expertises judiciaires suite à l'effondrement en mars 2015 du toit du réfectoire de l'ESAT Porte Océane sont toujours en cours. A ce jour les immobilisations correspondant aux locaux sinistrés n'ont pas fait l'objet de dépréciation.

3.2.5 Provisions pour indemnités de départ en retraite (PIDR)

La provision est calculée selon les mêmes règles que les années précédentes (augmentation salaire, mortalité etc). Le taux d'actualisation utilisé en 2017 est de 2.52 % contre 2.76 % l'an dernier afin de s'ajuster par rapport au taux d'actualisation moyens.

Le taux de 2.52 % correspond à une moyenne glissante sur 7 ans. Pour les années à venir, l'ajustement du taux d'actualisation sera réalisé sur 7 ans en appliquant une moyenne mobile des taux.

	2015	2016	2017
2009	3,00%		
2010	3,00%	3,00%	
2011	3,00%	3,00%	3,00%
2012	3,00%	3,00%	3,00%
2013	3,00%	3,00%	3,00%
2014	3,00%	3,00%	3,00%
2015	3,00%	3,00%	3,00%
2016		1,31%	1,31%
2017			1,30%
Moyenne	3,00%	2,76%	2,52%

3.2.6 Remboursement de la Taxe sur les salaires

La Ligue Havraise a demandé et obtenu un dégrèvement de taxe sur les salaires pour les années 2015 et 2016. Ce dossier a été instruit par un cabinet conseil rémunéré au résultat.

	Montant demandé	Montant obtenu	Honoraires	Gain Net Ligue Havraise
ESAT Porte Océane	88 310,00	92 195,02	40 582,13	51 612,89
ESAT La Lézarde	64 783,00	67 559,38	29 818,26	37 741,12
Total	153 093,00	159 754,40	70 400,39	89 354,01

VISA POUR IDENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

La différence entre le montant demandé et obtenu correspond aux intérêts moratoires versés par les impôts.

En 2017 la Ligue Havraise a fait cet abattement sur la déclaration annuelle de la taxe sur les salaires.

3.2.7 Nouveaux Emprunts

La Ligue Havraise a souscrit deux nouveaux emprunts.

- Un souscrit auprès du crédit coopératif pour 150 000 euros sur une durée 4 ans à un taux de 0.50 % pour le financement du nouvel ERP
- Un souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour 645 000 euros sur une durée de 4 ans à un taux de 0.70 % pour le financement de divers investissements

3.2.8 Crédits d'impôts de taxe sur les salaires.

La Ligue Havraise a bénéficié du crédit d'impôts de taxe sur les salaires, dispositif institué depuis le 1^{er} janvier 2017. Celui-ci nous a permis de bénéficier d'un crédit de 410 920 euros.

3.3 DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN

3.3.1 Tableaux explicatifs du résultat et du report à nouveau

Ventilation du résultat de l'exercice

NATURE DU RESULTAT	DEBITEUR	CREDITEUR
GESTION CONTRÔLE (1)	-185 442,48	
TRAVAIL PROTEGE (2)		277 839,81
ASSOCIATION (3)	-133 480,07	
RESULTAT DE L'EXERCICE (1+2+3)		- 41 082,74

Tableau explicatif du report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	DEBITEUR	CREDITEUR
ACTIVITES EN GESTION CONTROLEE		
RESULTAT SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS		
AFFECTES SUR EXERCICES ANTERIEURS		900 577
AFFECTES L'EXERCICE 2017 (1)		1 081 347
AFFECTES L'EXERCICE 2018 (1)		835 788
SOUS TOTAL		2 817 712
DEPENSES COMPTABILISEES NON-OPPOSABLES AUX TIERS FINANCEURS		
DEPENSES SUR FINANCEMENT CONGES PAYES	- 405 481	
DEPENSES SUR PROVISION ENGAGEMENT RETRAITE	- 97 392	
DEPENSES SUR PROVISION ACCORD DURAFOUR	- 97 909	
DEPENSES SUR FINANCEMENT DIVERS	- 240 180	
SOUS TOTAL	- 840 963	-
REPORT A NOUVEAU	- 27 105	
SOLDE		1 949 645
GESTION LIBRE		4 948 692

(1) Affectation au compte Administratif après approbation des comptes annuels

VISA POUR IDENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.3.2 Tableau des réserves et provisions réglementées inscrites au bilan

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Reclassement	diminutions		Montant a la fin de l'exercice
		Dotation		Reprise	Utilisation	
_ Réserve d'équipement	242 590	-			-	242 590
_ Autres réserves	41 020	-			-	41 020
_ Réserve pour investissement	3 796 697	213 131			-	4 009 828
_ Réserve de trésorerie	586 516	-			-	586 516
_ Réserve sur salaire	18 238	-			-	18 238
_ Réserve de compensation	1 773 210	60 946			14 321	1 819 835
_ Réserve de compensation des charges d'amortissement	23 891	-			3 333	20 558
_ Réserve liée au résultat	224 164	86 145			37 039	273 269
TOTAL RESERVES	6 706 325	360 222	-	-	54 693	7 011 854
_ Renforcement de la couverture du BFR	999 776	-			-	999 776
_ Quote part liée aux Congés Payés						-
_ Quote part pour intérêts courus	23 968	-			-	23 968
_ Renouvellement des immobilisations	1 716 997	-			95 954	1 621 043
_ Différence de réalisation d'éléments d'actif	976 605	-			-	976 605
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	3 669 409	-	-	-	95 954	3 573 455

VISA POUR IDENTIFICATION
COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.3.3 Tableau des provisions inscrites au bilan

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Reclassement	diminutions		Montant a la fin de l'exercice
		Dotation		Reprise	Utilisation	
_ Provisions pour travaux						
_ Provisions pour litige	255 921	7 000		207 721		55 200
_ Provisions pour départ en retraite	2 004 653	286 217		61 130		2 229 741
_ Autres provision pour risques	169 650	-		44 650		125 000
_ Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles	102 627	-		-		102 627
_ Provisions pour dépréciations des immobilisations financières						-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 532 852	293 217	-	313 501	-	2 512 568

a) Provisions pour litiges : Une provision pour litige Prud'homal et contentieux à hauteur de 55 200€

b) Provisions pour départs à la retraite au 31/12/2017 s'élève à 2 229 741euros

c) Autres Provisions pour risques : Sinistre ESAT Porte Océane pour 125 000 euros

3.3.4 Fonds dédiés

Il s'agit des ressources reçues affectées à un usage particulier qui n'étaient pas encore utilisées à la date de clôture de l'exercice.

Ce poste a évolué comme suit au cours de l'exercice :

	31/12/N-1	Dotations	Réaffectation	Utilisations	31/12/N
Financement PO (souscription)					
Dons et legs					-
Autres					-
Subventions de fonctionnement	205 337	211 487		128 922	287 903
Investissement					-
Mesures d'exploitation					-
Fonds dédiés R.T.T	54 788	-		-	54 788
TOTAL	260 126	211 487	-	128 922	342 691

VISA POUR IDENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.3.5 Etat des Immobilisations

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Transfert	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2017
Frais d'établissement	2 426	-	-	-	2 426
Concessions, brevet	148 202	198 460	-	-	346 662
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	150 628	198 460	-	-	349 088
					-
Terrains et agencement de terrains	2 128 351	24 080	-	-	2 152 432
Constructions	34 623 931	153 276	-	101 371	34 675 837
Installations techniques, matériels et outillages	3 097 252	265 121	-	296 665	3 065 708
Autres Immobilisations corporelles	4 615 138	205 084	-	142 868	4 677 354
Immobilisations en cours	201 382	16 000	-	172 973	44 409
Avances et Acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	44 666 053	663 561	-	713 877	44 615 738
					-
Participations	964 885	-	-	-	964 885
Autres titres immobilisés	1 005	-	-	-	1 005
Prêts et autres immobilisations financières	118 395	30 388	-	943	147 841
Immobilisations financières	1 084 286	30 388		943	1 113 731
					-
TOTAL GENERAL	45 900 968	892 410	-	714 820	46 078 557

3.3.6 Etat des amortissements

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Transfert	Diminutions	Cumul amort au 31/12/2017
Frais d'établissement	2 426	-	-	-	2 426
Concessions, brevet	56 456	61 923	-	-	118 378
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	58 882	61 923		-	120 805
Terrains et agencement de terrains	338 533	31 609	-	-	370 141
Constructions	13 179 190	1 551 858		100 620	14 630 428
Installations techniques, matériels et outillages	2 231 158	260 715	-	292 289	2 199 584
Autres Immobilisations corporelles	3 653 491	340 064		262 078	3 731 476
Immobilisations en cours					
Avances et Acomptes					
Immobilisations corporelles	19 402 372	2 184 245		654 987	20 931 630
Participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL	19 461 254	2 246 168		654 987	21 052 434

3.3.7 Etat des créances et des dettes

ETATS DES CREANCES	Montant brut	A +1 AN AU +	A +1 AN
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés	41,00		41,00
Autres immobilisations financières	148 804,95		148 804,95
Clients douteux ou litigieux	4 011,94	4 011,94	
Autres créances clients	2 268 455,51	2 268 455,51	
Créances représentatives des titres prêtés		-	
Personnel et comptes rattachés	93 109,72	93 109,72	
Sécurité Sociale autres organismes sociaux	63 739,66	63 739,66	
Etat et autres collectivités publiques :		-	
> Impôts sur les bénéfices		-	
> Taxe sur la Valeur ajoutée	6 838,81	6 838,81	
> Autres impôts et taxes	487 070,00	487 070,00	
> Divers	14 236,57	14 236,57	
Groupe et associés		-	
Débiteurs divers	586 144,84	586 144,84	
Charges constatées d'avance	48 610,69	48 610,69	
TOTAL GENERAL	3 721 063,69	3 572 217,74	148 845,95
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursement des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETATS DES DETTES	Montant brut	A +1 AN AU +	A +1 AN et 5 ANS AU +	A+ 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
> à un an au maximum				
> plus d'un an	9 497 479,10	832 227,26	3 018 391,88	5 646 859,96
Emprunts dettes financières divers	33 722,07	33 722,07		
Fournisseurs comptes rattachés	1 139 795,88	1 139 795,88		
Personnel et comptes rattachés	1 221 635,47	1 221 635,47		
Sécurité Sociale autres organismes sociaux	1 707 898,20	1 707 898,20		
Etat et autres collectivités publiques :	474 559,34	474 559,34		
> Impôts sur les bénéfices				
> Taxe sur la Valeur ajoutée				
> Obligations cautionnées				
> Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 950,00	1 950,00		
Groupe et associés				
Autres dettes	585 113,34	585 113,34		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 200,00	1 200,00		
TOTAL GENERAL	14 663 353,40	5 998 101,56	3 018 391,88	5 646 859,96
Emprunts souscrits en cours d'exercice	795 000,00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	632 744,32			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

VISA POUR IDENTIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.3.8 Etat des fonds propres

NATURE	Montant au 31/12/N-1	+	-	Montant au 31/12/N
_ Fonds associatifs sans droits de reprise	10 801 426	108 000	188 188	10 721 239
_ Report a nouveau	5 205 591	83 132	340 031	4 948 692
				-
Total fonds sans droit de reprise	16 007 017	191 133	528 219	15 669 931
_ Excédents affectés a l'investissement	3 796 697	213 131	-	4 009 828
				-
_ Réserve de compensation	1 815 339	60 946	17 654	1 858 631
				-
_ Réserve de trésorerie	586 516	-	-	586 516
				-
_ Autres réserves	507 773	86 145	37 039	556 879
				-
_ Subvention d'investissement sur bien non renouvelable	830 182	32 790	95 117	767 855
_ Subvention d'investissement sur bien renouvelable	481 253	-	-	481 253
_ Report à nouveau	2 340 284	1 427 352	977 029	2 790 607
Total fonds avec droit de reprise	10 358 045	1 820 364	1 126 839	11 051 569

3.3.9 Etat des legs

ESTIMATION DU LEGS NET A RECEVOIR

	ESTIMATION	RECU AU 31/12/17 (1)	A RECEVOIR (2)
LEGS de Monsieur Maurice CHAUVIN ACCEPTE en date du 29/01/10 7 RUE TOUSTAIN APPARTEMENT	150 000,00	150 000,00	
LEGS de Monsieur Ramon MOLINOS ACCEPTE en date du 25/11/11 3 RUE DAUPHINE <i>lieudit : Quai Michel Féré</i> APPARTEMENT 3E ETAGE 3 Rue Dauphine CHAMBRE 5E ETAGE 3 Rue Dauphine CELLIER 3 Rue Dauphine ENTRESOL	60 000,00		60 000,00
APPARTEMENT 4E ETAGE 3 Rue Dauphine CELLIER 3 Rue Dauphine ENTRESOL	65 000,00	65 000,00	
8 BOULEVARD FRANCOIS 1er <i>lieudit : Rue de la Commune</i> APPARTEMENT 3E ETAGE BAT 2C 8 Bd François 1er CAVE SOUS SOL BAT 2C	65 000,00	65 000,00	
TOTAL DES BIENS	340 000,00	280 000,00	60 000,00

(1) Ces biens sont comptabilisés au 31/12/2017 car ils sont destinés aux usagers de la LIGUE HAVRAISE

(2) L'intégralité de ce legs sera comptabilisée en PRODUITS NETS à la cession définitive du bien.

3.4 informations complémentaires

3.4.1 Tableaux des retraitements entre résultat comptable et résultat budgétaire

Résultat administratif en gestion contrôlée	3103.73
Résultat hors gestion contrôlée	<u>144 349.74</u>
Cumul	147 463.47
➤ Retraitement 1 : Dotation aux amortissements par composants non prise en compte par les financeurs	- 57 485.42
➤ Retraitement 2 : Dotation aux provisions réglementées pour différence sur réalisation de valeurs mobilières	15 183.46
➤ Retraitement 3 : Dotation aux provisions réglementées pour différence sur réalisation d'immobilisations	- 7 222.26
➤ Retraitement 4 : Evaluation externe (harmonisation de la comptabilité)	6 775.33
➤ Retraitement 5 : Dotation aux provisions retraite	- 262 999.05
➤ Retraitement 6 : Reprise des Fond PRAP	117 201.73
<u>Résultat de l'exercice aux comptes annuels</u>	- 41 082.84

3.4.2 Engagements financiers

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	
	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 965 000
Emprunts et dettes financières divers	Néant
TOTAL	8 965 000

MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE	1 100 000
VAUBAN	465 000
MAISON D'ACCUEIL PSYCHIQUE	6 800 000
ESAT PORTE OCEANE	600 000

Le crédit coopératif garantit à 100% l'emprunt (Prêt PHARE) de 1 100 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'extension de la maison d'accueil spécialisé située Manoir d'Eprémèsnil à Rouelles au Havre.

Le crédit coopératif garantit à 50% l'emprunt de la MAS Psychique pour 6 800 000 €. 50 % sont garantis par la Ville du Havre.

Le crédit coopératif garantit à 100 % l'emprunt pour l'ESAT Porte Océane de 600 000 €.

Une garantie est souscrite auprès de SOGAMA CREDIT ASSOCIATIF à hauteur de 50 % soit 465 000 € pour le prêt de VAUBAN qui s'élève à 930 000 €.

3.4.3 Effectifs (à la clôture de l'exercice)

Nombre de salariés présents : 544
Dont 471 personnes en CDI et 73 en CDD

Nombre d'ETP : 437.71

3.4.4 Rémunérations et avantages en nature (article 20 de la loi du 23 mai 2006)

Rémunérations et avantages en nature des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 20 de la loi du 23 mai 2006)

Personnes concernées :

- Président
- Trésorier de l'association
- Directeur général

Les administrateurs ne sont pas rémunérés. Ils peuvent être remboursés des frais de déplacements engagés sur présentation des justificatifs.

Le Directeur général est rémunéré conformément à la convention collective.



EXAGROUPE

**ASSOCIATION LA LIGUE HAVRAISE
POUR L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017**

32, rue Pierre Brossolette B.P. 41107
76063 Le Havre cedex
Tél. 02 32 74 91 70
Fax 02 35 22 64 72

www.exagroupe.com



EXA AUDIT

Société à responsabilité limitée de Commissariat aux comptes
(Compagnie Régionale de Rouen) au capital de 10 000 euros
RCS Le Havre 451 398 705 - Siret 451 398 705 00033
APE 6920 Z - N° TVA Intracommunautaire FR 79 451 398 705
IBAN FR 76 1830 6000 6511 8299 7940 017 - SWIFT AGRIFRPP 883

ASSOCIATION LA LIGUE HAVRAISE POUR L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

**Siège social : 75-79 RUE EMILE ZOLA
76600 LE HAVRE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

ASSOCIATION LA LIGUE HAVRAISE POUR L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

**Siège social : 75-79 RUE EMILE ZOLA
76600 LE HAVRE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

❖ Location immobilière :

- Personne concernée : L'Association LIGUE HAVRAISE pour l'aide aux personnes handicapées, Associée unique et Présidente de la SASU VAUBAN LH.
- Objet : Votre association facture à la SASU VAUBAN LH des loyers, pour la mise à disposition à sa filiale, des locaux situés 19 rue Jean Dausset - 76620 Le Havre, et comprenant:
 - Un ensemble immobilier implanté le lotissement d'activités du Pressoir (lot n°3) situé sur la commune du Havre, sur une parcelle représentant une surface globale de d'environ 6 287 m² ;
 - L'immeuble comprend une surface d'atelier de:
 - Pièces principales : 1 016 m²
 - Dégagements : 125 m²
 - Autres : 70 m²
- Modalités : Le montant global des loyers facturés à la SASU VAUBAN LH au titre de l'exercice 2017 s'est élevé à 25 502€ HT.

❖ Par ailleurs, conformément à l'article L 313-25 du CASF et de l'article L 612-5 du code de commerce, nous vous informons des rémunérations versées aux administrateurs, aux cadres dirigeants salariés (au sens de l'article L. 3111-2 du Code du travail), aux directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux (relevant de l'article L 312-1 du CASF) et aux membres des familles des trois catégories précédentes qui seraient salariés de l'association Ligue Havraise.

- Administrateurs de l'association Ligue Havraise:

Les administrateurs ne sont pas rémunérés, ils sont remboursés de leurs frais occasionnés dans l'exercice de leur fonction sur justificatifs. Lesdits frais s'élèvent à 7 198.28 € sur l'exercice 2017.

- Les cadres dirigeants salariés (au sens de l'article L. 3111-2 du Code du travail) et les directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux (relavant de l'article L 312-1 du CASF)

Les cadres dirigeants salariés au sens de l'article L. 3111-2 du code du travail d'une personne morale de droit privé à but non lucratif gérant un établissement social et médico-social et les directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles sont rémunérés conformément à la convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966. Ils sont remboursés de leurs frais sur justificatifs. L'état des rémunérations versées sur 2017 aux salariés relevant des articles précités est annexé au présent rapport.

- Les membres des familles des trois catégories précédentes qui seraient salariés de l'association Lique Havraise

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis des rémunérations versées à un membre des familles des trois catégories précédentes. L'état des rémunérations versées sur 2017 à ce titre est annexé au présent rapport.

Fait à Le Havre, le 13/06/2018

Le Commissaire aux comptes

EXA AUDIT, représenté par
Jean-Paul LAUZET

